

Retenons cependant qu'en italien on dit : *modestia*.

Donc, nous n'offrons pas à votre consultation un mécanisme absolument rigoureux (il serait négation du laxisme universel) mais un cadre largement fiable, sans oublier que le français s'efforce – malencontreusement – d'absorber tout accent tonique contraire à sa propre rythmique.

Il reste que l'accent tonique, en monégasque, doit être nettement perçu. Dans l'écriture courante – hors dictionnaire – nous ne notons pas l'accent tonique (ne paraît que l'accent orthographique).

Bien entendu, malgré nos soins – plus par malice «des dieux contraires» que par méconnaissance –, notre dictionnaire n'est pas exempt d'erreurs, quant à l'accent tonique et quant au reste. L'utilisateur voudra bien nous excuser et consulter les augures.

ORTHOGRAPHE DU MONÉGASQUE

L'orthographe du monégasque adoptée dans cet ouvrage est une sorte de centre de gravité des modes d'écrire – passablement différents – des auteurs et des linguistes du cru (M. Antognelli-Lanza, R. Arveiller, F. Bianchéri, J. Bianchi, R. Boisson, H. Bonafède, L. Canis, P. Chérici-Porello, M. Curti, G. Franzi, L. Frolla, J.-E. Lorenzi, J.-L. Médecin, E. Mollo, R. Noat-Notari, L. Notari, R. Novella, C. Oréglia, C. Raimbert, A. Robert-Gasparotti, J. Soccac, M. Zilliox-Fontana) et des règles – quelque peu diverses – que s'efforcent de consigner les organismes intéressés : Comité national des Traditions, Commission de la Langue monégasque (créée par S.A.S. le Prince Rainier III et présidée par S. E. M. R. Novella).

Comme on le sait, le monégasque n'a pas le monopole de ce léger flottement dans la graphie ; il est de règle dans les parlers régionaux qui ne possèdent aucun écrivain de la classe d'un Nobel (cf. provençal) ou aucune école littéraire susceptible d'induire un certain consensus.

Bien que notoire, Louis Notari (1879-1961) n'a pas réussi à introduire pleinement l'heureuse graphie qu'il a utilisée, après l'avoir entièrement forgée. Pour notre compte, nous puisons le plus clair de notre mode d'écrire dans L. Notari.

Nous n'avons pu dégager de règle générale quant à l'écriture de *ce*, *ci*. On trouve semble-t-il indifféremment : *ce*, *çe*, *ci*, *çi*, selon que prévaut l'influence de l'italien ou du français, mais le *cæ* latin donne plutôt *çe*.

Ex. *bicyclette* : *bicicleta*, *biçicleta* ; *réciter* : *recità*, *reçità*...

Nous avons tendu à homogénéiser et à éliminer le choix. Ainsi, les préfixes français *em-*, *en-* peuvent se rendre par *em-*, *im-*, *üm-*, *en-*, *in-*, *ün-*.

Ex. *embrouiller* : *embruyà*, *ümbroyà* ;

empester : *empestà*, *ümpestà* ;

enjôler : *embabuina*, *imbabuina*, *ümbabuina* ;

enchanter : *encantà*, *incantà*, *üncantà*...

Nous avons cru devoir nous en tenir uniquement à *üm-*, *ün-*, pour sacrifier à la phonétique.

Ex. *embrouiller* : *ümbroyà* ; *enchanter* : *üncantà*...

Il eût certes mieux valu (cf. R. Arveiller) employer *em-* et *en-* pour faciliter les choses (orthographe française), mais enfin, souligner par l'écriture l'abondance du son *ü* en monégasque a peut-être son utilité. D'ailleurs, il est des *em-* et des *en-* qui manifestent une certaine impertinence.

Ex. *employer* : *impiegà* ; *encenser* : *incensà*.